



Bretagne rurale et urbaine
pour un développement
durable

Breizh ar maezloù ha maezkérel
evit an diorren padus



► Langouët (35)

De l'énergie photovoltaïque directement auto-consommée par la commune et les habitants.

La loi sur la transition énergétique permet de produire et de distribuer de l'énergie renouvelable produite localement. Langouët s'est rué sur cette ouverture réglementaire avec l'ambition de créer un service public local de l'énergie. Objectif : s'affranchir tant faire se peut du nucléaire...

Commune de plus de 600 habitants, située à une vingtaine de kilomètres au nord ouest de Rennes, Langouët appartient à la Communauté de Communes Val d'Ille-Aubigné, engagée dans une démarche de Territoire à énergie positive.

Courant 2017, La municipalité lançait une étude de renouvellement urbain dans une démarche d'économie circulaire incluant des démarches croisées autour de la biodiversité, de la permaculture, de l'autonomie énergétique et de la mobilité décarbonnée.

↗ L'évolution réglementaire

Dans le même temps, le décret d'avril 2017, transcrivant la Loi de la transition énergétique de 2015, ouvrait la possibilité à des collectivités de non seulement produire mais aussi de distribuer directement à des habitants l'énergie renouvelable produite localement. « Jusqu'à présent nous produisons de l'énergie photovoltaïque que nous revendons à EDF. D'ici fin 2019, nous allons mettre en oeuvre notre propre service public communal de l'énergie et revendre directement à des habitants l'énergie produite localement » s'enthousiasme Daniel Cueff, maire.

↗ Un historique de production photovoltaïque

Langouët n'en est pas à son premier coup d'essai concernant la production d'énergie renouvelable. La commune dispose de 4 générations



Le tracker constitué de 75 m² de panneaux solaires suivra la course du soleil.

de panneaux solaires installés sur les bâtiments communaux. « Les premiers ont été installés en 2004, lors de la rénovation de l'école. Ce sont les premiers panneaux solaires à avoir été installés sur des bâtiments communaux en Bretagne. Aujourd'hui ce serait presque des 'collectors' » s'amuse le maire. Les derniers constituent une véritable centrale solaire (179 m²) au-dessous desquels a été construit l'atelier technique municipal. « L'ensemble de nos panneaux produisent 25% de plus que l'énergie consommée par les bâtiments communaux et l'éclairage public » indique le maire. L'électricité ainsi produite est intégralement revendue à EDF et amène une rente financière de l'ordre de 10 000 euros/an. Loin d'être négligeable dans le budget communal.

La SEML Energ'iv



Créé par le SDE35, en partenariat avec Rennes Métropole et le conseil départemental d'Ille-et-Vilaine et avec le soutien de banques dont la Banque des Territoires, la société d'économie mixte locale vise à investir localement dans les énergies renouvelables. Elle s'attachera à soutenir les phases d'amorçage et de développement des projets, en favorisant l'implication des habitants, tout en assumant un couple risque/rentabilité moins favorable que ce qu'exigent les investisseurs traditionnels ■

➤ Un projet expérimental

Le projet de Langouët est le premier projet d'auto-consommation collective avec des habitants. Il consiste à installer en cœur de bourg un tracker photovoltaïque, porté financièrement par Energ'iv, qui sera dans un premier temps l'unique producteur. En bout de chaîne, l'école et la mairie ainsi qu'une dizaine d'habitants volontaires seront les consommateurs. Au centre, une association locale de gestion créée spécifiquement pour le projet, « solai lann coat », aura en charge la gouvernance du dispatch de l'énergie renouvelable produite. Elle regroupera, Energ'iv, la municipalité, les consommateurs et des membres bienfaiteurs comme le SDE35 et l'ALEC.

Le tracker, placé sur un poteau pivotant de 3,5 mètres de haut, comptera 75 m² de panneaux solaires et produira 19 MWh/an. « Comme il suit le soleil, le tracker a une plage de production plus large qu'un panneau classique » indique le maire.

➤ Techniquement

40% de l'énergie produite sera consommée directement par l'école et la mairie. Le reste sera réparti entre les habitants participants au projet. Cela couvrira de 5 à 10 % de

“

40% de l'énergie produite sera consommée directement par l'école et la mairie. Le reste sera réparti entre les habitants participants au projet.

”



Daniel Cueff,
maire.

leur consommation électrique. Dans les faits, chaque consommateur aura deux factures : une facture de son fournisseur « traditionnel » et une de Energ'iv. L'association locale transmettra les données de production du tracker et les clés de répartition entre les consommateurs de l'électricité produite localement à Enedis. Celle-ci n'aura plus qu'à soustraire, pour chaque consommateur, cette consommation locale de la consommation totale transmise via le compteur Linky. Le tarif de facturation sera de 0,16 € pour les habitants et 0,18 € pour la mairie. Des tarifs à comparer avec les tarifs des fournisseurs nationaux : 0,153 € pour le tarif bleu heure pleine d'EDF ; 0,22 € pour Enercoop. « L'avantage de notre tarif, c'est qu'il devrait rester stable alors que le tarif réglementé devrait évoluer fortement » indique Pierre Moal, chargé de développement à Energ'iv. « De plus, il inclut

les coûts de maintenance et à terme le recyclage des panneaux », ce qui n'est pas le cas pour l'électricité d'origine nucléaire dont le prix est loin d'intégrer la totalité des coûts de démantèlement des centrales.

➤ L'équilibre économique

Pour arriver à proposer ce tarif, l'investissement dans le tracker photovoltaïque est subventionné à 40% ; les 60% restant sont amortis sur 25 ans. Par ailleurs, les deux bâtiments communaux sont directement alimentés par le tracker, avant compteur de redistribution, ce qui permet d'éviter le paiement de taxes (les 0,18 € vont directement au producteur).

Pour les consommateurs habitants, sur les 0,16 € facturés, 0,07 € seulement vont au producteur ; le reste est constitué de taxes qui viennent contribuer au financement du réseau public de distribution. En effet, si l'électricité est locale, elle est bien acheminée par le réseau public d'Enedis. Le surplus d'électricité non consommée localement, sera revendu à Enercoop au tarif de 0,06 €. Le projet initial prévoyait de mettre en place du stockage, via des batteries. « Cela aurait permis d'augmenter la part d'énergie locale consommée, mais pour chaque KW stocké, on a une perte de 0,2 KW, ce qui aurait pénalisé l'équilibre économique du projet » regrette Pierre Moal.

➤ Les suites envisagées

Après une année de test, les partenaires du projet étudieront la possibilité d'ajouter de nouveaux équipements de production et de mettre plus de consommateurs dans la boucle. « A la fin des contrats de revente à EDF, les autres panneaux solaires communaux pourraient eux aussi injecter l'énergie produite sur le réseau local » conclue le maire. ■



Les premiers panneaux ont été installés sur l'école en 2004 suivis en 2010 de la construction d'une centrale solaire de 179m² au-dessus de l'atelier technique municipal

CONTACT :

Daniel Cueff, maire / Tél. : 02 99 69 92 30 / accueil-mairie@langouet.fr

Cette fiche a été réalisée avec le soutien de :

